



## Stratégie Locale sur le TRI de DAX

### Compte rendu du comité technique

#### Réunion 12 novembre 2014

#### 1. PRESENTS :

| Nom              | Prénom     | Collectivité                        | Mail                                    |
|------------------|------------|-------------------------------------|---|
| BERTHOUX         | Christian  | CA Grand Dax/Vice-Président         | christianberthoux@sfr.fr                |
| RICHARD          | Denis      | CA Grand Dax/DST                    | drichard@grand-dax.fr                   |
| CERE-LABOURDETTE | Stéphane   | CA Grand Dax/ST                     | scere-labourdette@grand-dax.fr          |
| LARRALDE         | Matthieu   | CA Grand Dax/DADT                   | mlarralde@grand-dax.fr                  |
| SERIN            | Lionel     | Saint-Paul les Dax/Service des eaux | lionel.serin@st-paul-les-dax.fr         |
| DUCOURNAU        | Frédérique | Mairie Saint-Paul les Dax           | frederique.ducournau@st-paul-les-dax.fr |
| RAVARD           | Pierre     | DDTM 40/SCR                         | pierre.ravard@landes.gouv.fr            |
| DI LIDDO BOIARDI | Nathalie   | DDTM 40/SCR                         | nathalie.di-liddo@landes.gouv.fr        |
| AUDITEAU         | Thierry    | DDTM 40/DT Dax                      |   |
| MASSON           | Angélique  | Agence de l'eau                     | angelique.masson@eau-adour-garonne.fr   |
| BIDABE           | Fabien     | SYRBAL                              | landesriv@yahoo.fr                      |
| HUGUENARD        | Katixa     | Institution Adour                   | sage.adouramont@institution-adour.fr    |
| RE               | Frédéric   | Institution Adour                   | frederic.re@institution-adour.fr        |
| FAY              | Ségolène   | Institution Adour                   | tri.dax@institution-adour.fr            |

#### Absents :

- Aurélie DARTHOS (CG40)
- Michael DUPUY (SIMAL)
- Patxiku LAFFITE (SMBA)
- Oliver CAZENAVE (SMBVM)
- David MARHEIN (Syndicat de Bassin versant des Luys)
- Laurent GIRAUDOT (Dax)

## **2. ORDRE DU JOUR :**

- 1- Validation du périmètre de la stratégie locale
- 2- Validation de la composition du comité technique et du comité de pilotage
- 3- Présentation et validation des objectifs du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)

## **3. DISCUSSIONS**

### **Discussion autour du périmètre de la stratégie locale :**

Le périmètre proposé comprend les 13 communes du TRI (Agoumé, Candresse, Dax, Méès, Narrosse, Oeyreluy, Rivière Saas et Gourby, Saint Paul les Dax, Saint Vincent de Paul, Seyresse, Tercis les Bains, Téthieu, Yzosse) et 10 communes supplémentaires (Bégaar, Goos, Gousse, Hinx, Pontonx sur l'Adour, Préchacq les Bains, Saubusse, Saugnac et Cambran, Saint Jean de Lier, Saint Padelon).

M. Ravard de la DDTM 40 a indiqué qu'il serait préférable que les 10 communes qui se sont rajoutées à la stratégie locale délibèrent en conseil municipal et qu'il y ait une validation de la structure porteuse, en l'occurrence, l'Institution Adour.

M. Ré de l'Institution Adour a précisé que le conseil d'administration de l'Institution Adour aura lieu le 4 décembre et abordera thème de la stratégie locale, notamment le périmètre. Il a, de plus, proposé d'établir une délibération type pour aider les communes.

La question de la pertinence du périmètre a été évoquée, notamment au regard de la stratégie locale sur le TRI Côtier Basque. En effet, pour ce dernier, le périmètre de la stratégie locale remonte jusqu'au Bec des Gaves ce qui laisse des communes sur le linéaire de l'Adour non couvertes par une stratégie de gestion des inondations. M. Ravard de la DDTM 40 a précisé que les périmètres étaient établis en fonction des objectifs et que de ce fait le périmètre de la stratégie locale sur le TRI de Dax est cohérent.

### **Discussion autour de la composition du comité de pilotage :**

La composition du comité de pilotage proposée est la suivante :

|   |
|---|
| Les 23 communes de la stratégie locale        |
| Les 4 Intercommunalités du territoire         |
| DDTM  |
| Agence de l'Eau                               |
| Institution Adour                             |
| Les 5 syndicats de rivière                    |
| Un représentant de la CLE du SAGE Adour Amont |

Il a été proposé d'intégrer le SAGE Adour Aval, mais celui-ci n'étant pas assez avancé il a été proposé d'attendre qu'il soit mis en place officiellement.

La proposition pour intégrer le SDIS au comité de pilotage a, quant-à-elle, été acceptée.

#### **Discussion autour de la composition du comité technique :**

La composition du comité technique proposée est la suivante :

|  |
|--|
| Services de la communauté d'agglomération du Grand Dax |
| Services techniques de Saint-Paul-lès-Dax et Dax       |
| DDTM   |
| Agence de l'Eau  |
| Conseil Général  |
| Techniciens des syndicats de rivière                   |
| Institution Adour                                      |
| Animatrice du SAGE Adour Amont                         |
| SDIS   |

Après discussion, le service voiries du Conseil Général intégrera le comité technique, ainsi que la régie des eaux qui accompagnera les services techniques de Dax et Saint Paul les Dax.

La question de l'intégration des EPCI-FP autres que le la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a été soulevée pour être repoussée afin de ne pas de ne pas surcharger le comité technique. Le comité technique pourra cependant être élargi ponctuellement.

L'intégration des opérateurs de réseaux (ERDF, RFF), des chambres consulaires (notamment la chambre d'agriculture) et d'organismes environnementaux a été évoquée. RFF, ne reconnaissant pas leurs remblais SNCF comme des digues, ils ne semblent pas concernés par la démarche. Pour les autres, ils seront impliqués ponctuellement, plutôt lors des groupes de travail thématiques. De plus, le SAGE Adour Amont qui à vocation à chapeauter la stratégie locale va mettre en place une commission thématique sur les inondations. Or la CLE du SAGE est composé des différents acteurs de l'eau, notamment les chambres d'agriculture et les organisations environnementales et elle est représenté au comité technique et au comité de pilotage.

Le comité technique propose de ne pas trop élargir le comité technique et le comité de pilotage afin de conserver des entités efficaces.

M. Ravard a précisé que l'arrêté préfectoral sur les parties prenantes ne sera pas pris tant qu'elles ne seront pas validées par le comité de pilotage.

## Discussion autour de l'état des lieux:

### Caractérisation de l'aléa :

Pour la caractérisation de l'aléa, des études ont déjà été réalisées : l'Atlas des zones inondables, la cartographie sur le TRI et l'enveloppe de crue de janvier 2014 (en cours de validation) réalisée par le SPC de Bordeaux. De ces informations, il est conclu que les inondations de janvier 2014 sont dues aux crues de l'Adour, de la Midouze, du Luy et du Louts, au ruissellement pluvial et aux remontées de nappes.

Le scénario de crue extrême n'a pas été réalisé sur les communes de la stratégie locale hors TRI. Cependant, un modèle hydraulique de la zone va être réalisé par le SPC. La date de d'obtention de ce modèle n'est pas encore connue du fait des démarches administratives pour échanger les données.

Mme Ducourneau de Saint Paul les Dax a indiqué que l'enveloppe de crue de janvier 2014 était fautive car elle ne prenait pas en compte le ruissellement pluvial. Il a été répondu qu'un partenariat était mis en place entre les techniciens du SPC et ceux de l'Institution Adour pour relever les laisses de crue afin d'affiner l'enveloppe.

M. Berthoux, vice-président du Grand Dax, a demandé si les Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) allaient être revus suite aux aménagements proposés lors de la stratégie locale. M. Ravard a répondu que les PPRI ne bougeraient pas. M. Ré a ajouté que les digues de protection ne règlent pas le problème des inondations. Il existe des PPRI qui ont été revus (ex : Riscle) car la zone de danger était incorrecte. Mais cette révision n'était pas liée à un ouvrage car ils ne sont pas pris en compte pour la cartographie des PPRI.

### Caractérisation des enjeux :

La cartographie du TRI a permis de recenser les enjeux exposés aux inondations sur les 13 communes du TRI. Un état des lieux plus précis pour la crue de 2014 a été réalisé sur toutes les communes de la stratégie locale.

La problématique des accès a été évoquée. Pour la crue de janvier 2014, il n'y a pas eu suffisamment de concertation entre les communes pour la fermeture des routes ce qui a entraîné une certaine latence pour la mise en place des déviations. C'est un point à travailler avec le Conseil Général. De plus, la mutualisation des moyens lors de crues a été abordée notamment pour l'assistance aux personnes. La gare est également un enjeu important et en janvier 2014, la préfecture a insisté pour qu'elle ne soit pas fermée. Finalement, l'importance du réseau électrique a aussi été citée.

Concernant les biens non assurables des collectivités, il n'y a pas encore eu de réponse de l'Etat suite aux dossiers transmis pour l'obtention de subvention pour les travaux d'urgence. Il est demandé par mes collectivités d'avoir plus de connaissances sur la hauteur des subventions et sur le délai de réponse de l'Etat.

### Recensement et analyse des ouvrages de protection existants :

Les ouvrages de protection contre les inondations du territoire sont recensés dans l'atlas des digues avec leurs maîtres d'ouvrages quand ils sont connus. Des études de dangers ont été réalisées pour la digue de Gurgues Ingous (Pontonx et Téthieu) et la digue Maisonnave (Gousse et Saint Jean de Lier). L'étude de dangers sur le système d'endiguement de Dax est en cours et sera rendue prochainement.

Le nouveau décret digue va entraîner la suppression de la classe D et le seuil de la classe C va être relevé à 1,50 m ce qui va peut-être déclasser des ouvrages.

La complexité réglementaire de gestion des digues a été évoquée à travers l'exemple de la digue de Pontonx et Téthieu. Cette digue est en berge et est donc régulièrement soumise à l'érosion de l'Adour. Les propriétaires des parcelles attenantes sont d'accord pour les vendre ce qui permettrait de reculer la digue. Du point de vue financier, cette démarche est intéressante car il serait alors possible d'économiser sur les coûts de réparation de la digue. Cependant, il est plus compliqué de reculer la digue que de la refaire au même endroit car il faut alors réaliser des études et des dossiers loi sur l'eau. Cela freine la démarche, il serait donc intéressant que la stratégie locale puisse servir d'expérimentation pour faciliter ce type de démarche. M. Ravard a répondu que cette question allait être étudiée.

### Analyse des dispositifs existants :

Les 13 communes du TRI, ainsi que Gousse et Saint Jean de Lier, possèdent un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Sur le périmètre de la stratégie locale, 16 communes ont un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et 4 communes sont en train de l'élaborer. Le PCS est obligatoire dès qu'il y a un PPRI sur la commune. 11 communes ont un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et sur 4 communes il est en cours d'élaboration. Concernant les documents d'urbanisme, 15 communes ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU), 4 communes ont un Plan d'Occupation du Sol (POS) et 4 communes ont une carte communale.

M. Ravard a indiqué que la stratégie locale avait un objectif d'harmonisation entre les communes. M. Auditeau de la DDTM 40 a ajouté que pour mutualiser les PCS, il serait pertinent de travailler avec la communauté d'agglomération.

Le SAGE Adour Amont, les SCOT et le cahier de mise en exécution des dispositions à prendre en cas de crue pour la ville de Dax sont aussi des dispositifs utiles à la gestion des inondations.

### Discussion autour des objectifs du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI):

Le PGRI sera mis en consultation du public à la fin de l'année et il sera validé en 2015. Ses 6 objectifs sont les suivants :

1. Développer des **gouvernances**, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'action permettant la mise en œuvre des objectifs 2 à 6 ci-dessous,
2. Améliorer la **connaissance et la culture du risque inondation** en mobilisant tous les acteurs concernés,
3. Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
4. **Aménager** durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de **réduire leur vulnérabilité**,
5. Gérer les capacités d'écoulement et **restaurer les zones d'expansion des crues** pour ralentir les écoulements,
6. Améliorer la **gestion des ouvrages de protection**.

La stratégie locale reprend les objectifs du PGRI. Elle décline ensuite ces objectifs en mesures concourant à leur réalisation. Pour les membres du comité technique, tous les objectifs semblent pertinents à décliner sur le périmètre de la stratégie locale. Il a donc été proposé de faire 4 groupes de travail pour décliner les objectifs:

- Groupe 1 : objectif 2 ;
- Groupe 2 : objectif 3 ;
- Groupe 3 : objectif 4 (notamment en termes d'occupation des sols et d'urbanisme) ;
- Groupe 4 : objectifs 5 et 6.

L'objectif 1 est un objectif transversal qui concourra à la réalisation des 5 autres. La démarche d'élaboration de la stratégie locale à travers les comités techniques et de pilotage contribuera à sa réalisation.

Mme FAY, animatrice de la stratégie locale, fera une proposition pour la composition des groupes de travail en concertation avec les membres du comité technique.

#### **Classement du système d'endiguement de Dax :**

M. Ravard a abordé le classement du système d'endiguement de Dax et a insisté sur son aspect prioritaire. Cependant, lors d'une réunion en juin 2013, il a été convenu avec les différentes parties prenantes que l'étude de dangers serait réalisée avant le classement des digues afin de bien connaître les problématiques de ces digues, les gestionnaires et les travaux susceptibles d'être réalisés. L'étude de danger de Dax devrait être rendue à la fin de l'année 2014.

### **Planning prévisionnel :**

- Début 2015 : Réunion des groupes de travail
- Février/mars 2015 : 2<sup>nd</sup> Comité de pilotage et comité technique

### **4. RELEVÉ DE DECISIONS :**

1. Validation du périmètre de la stratégie locale qui intègre donc les 23 communes suivantes : Agoumé, Candresse, Dax, Mées, Narrosse, Oeyreluy, Rivière Saas et Gourby, Saint Paul les Dax, Saint Vincent de Paul, Seyresse, Tercis les Bains, Téthieu, Yzosse, Bégaar, Goos, Gousse, Hinx, Pontonx sur l'Adour, Préchacq les Bains, Saubusse, Saugnac et Cambran, Saint Jean de Lier, Saint Padelon.
2. Validation de la composition du comité de pilotage et du comité technique

| <b>Comité de pilotage</b>                     | <b>Comité technique</b>                                |
|---|--|
| Les 23 communes de la stratégie locale        | Services de la communauté d'agglomération du Grand Dax |
| Les 4 Intercommunalités du territoire         | Services techniques de Saint-Paul-lès-Dax et Dax       |
| DDTM  | DDTM   |
| Agence de l'Eau                               | Agence de l'Eau  |
| Institution Adour                             | Conseil Général  |
| Les 5 syndicats de rivière                    | Techniciens des syndicats de rivière                   |
| Un représentant de la CLE du SAGE Adour Amont | Institution Adour                                      |
| SDIS  | Animatrice du SAGE Adour Amont                         |
|   | SDIS   |

La possibilité d'élargir ponctuellement le comité technique a été gardée. De plus, les opérateurs de réseaux, les chambres consulaires et les organisations environnementales pourront être associées dans le cadre de groupes de travail.

3. Validation des thématiques pour les 4 groupes de travail :
  - Groupe 1 : Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés (objectif 2) ;

- Groupe 2 : Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés (objectif 3) ;
- Groupe 3 : Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de réduire leur vulnérabilité (notamment à propos de l'occupation des sols et de l'urbanisme) (objectif 4) ;
- Groupe 4 : Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements, et améliorer la gestion des ouvrages de protection (objectifs 5 et 6).